

COVID-19 Notre Priorité : Votre sécurité !

EDF

Une gestion de crise passe aussi par le respect des prérogatives des représentants du personnel

Depuis plus d'une semaine, l'Entreprise prend des décisions pour, comme le dit le PDG, « assurer la protection des femmes et des hommes, mais également pour préserver la continuité de nos missions essentielles à la vie de la Nation ». Rappel des mesures adoptées, celles à renforcer pour la sécurité de tous et décodage du dialogue social en période de crise.

La continuité des activités essentielles

Depuis le début de cette crise, la communication de l'entreprise fait référence au PCA (Plan de Continuité d'Activité).

Le PDG a d'ailleurs indiqué avoir demandé aux métiers le soin de s'organiser autour de deux priorités :

- *tous les salariés exerçant des activités non essentielles telles que définies dans les plans de continuité d'activité (PCA) doivent rester à domicile. Parmi eux, ceux équipés en moyens techniques adéquats travailleront depuis leur domicile ;*
- *toutes les activités essentielles telles que définies dans le cadre des PCA doivent être poursuivies, et ce dans la durée. Les salariés doivent rester mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du système électrique français et les services aux infrastructures vitales pour le pays (notamment les hôpitaux).*

FO partage le fait que l'ADN d'EDF est, à l'évidence, d'assurer ses missions de services publics qui sont essentielles à la survie de la Nation.

FO demande plus de moyens

Dès le début de cette crise, et à tous les niveaux, vos représentants FO continuent d'échanger avec vos directions sur vos demandes et préoccupations, qui ne sont que les expressions légitimes face aux situations auxquelles vous êtes confrontées :

- mise à disposition de masques FFP2 pour le personnel assurant des activités essentielles nécessitant la présence sur site
- mise à disposition de solution hydro alcoolique
- renforcement du nettoyage et désinfection des sites de travail
- mise en place de test de dépistage pour le personnel assurant des activités essentielles nécessitant la présence sur site
- vision claire sur les PCA par métier et par site
- action volontariste pour diminuer à son strict minimum la présence sur les sites de travail

- Prise en compte des situations familiales exceptionnelles (par exemple un membre de la famille, femme-enfant, en situation de « personne à risque ») pour les salariés exerçant une activité essentielle nécessitant la présence sur site.
- Adaptation de la charge de travail pour le personnel en télétravail compte tenu du contexte dans lequel s'effectue le télétravail
- Dépistage des personnes qui ont été en contact avec des cas suspects.
- Annulation des CA pour le personnel qui en fait la demande.
- Possibilité de report des CA sur 2020-2021 ou alimentation CET et/ou PERCO
- Arrêt des procédures disciplinaires

Notre priorité est de tout mettre en œuvre pour garantir votre sécurité et votre santé !

Force est de constater, qu'à ce jour, les réponses apportées sur certains points ne sont pas du tout satisfaisants ! Un exemple flagrant concerne les masques de protection FFP2 pour lesquels les Directions nous indiquent que des stocks existent mais que le gouvernement les a réquisitionné et a interdit à EDF de les utiliser !

Il s'agit là d'un non-sens, compte tenu que nos salariés ainsi que nos prestataires assurent une activité essentielle et vitale de production d'électricité en particulier.

Ces activités nécessitent d'être exposé par des présences sur site de travail avec une promiscuité prolongée.

Ils doivent donc être protégés du virus pour permettre la continuité d'activité et préserver leur santé et celle de leur proche.

Le mystère des PCA

Depuis le début de cette crise, la communication de l'entreprise fait référence au PCA (Plan de Continuité d'Activité) mais ces documents restent inaccessibles...

Ce n'est qu'après de multiples demandes, et un échange avec le PDG, que ce dernier nous a enfin précisé que les PCA seraient transmis aux représentants du personnel mais non diffusables (car contenant des données confidentielles).

Après une semaine, nous constatons que ces présentations n'ont pas été réalisées sur tous les périmètres et les réponses fournies, au-delà des éléments « secret défense », sont très insuffisantes.

Pourquoi un tel manque de transparence sur ces fameux PCA, alors que l'Entreprise semble faire tout son possible pour faire face à cette crise sanitaire ?

Un dialogue social encore plus primordial

C'est pourquoi, dans le rôle qui nous est imparti, il nous apparaît incontournable et nécessaire que tous les PCA soient présentés pour examen dans tous les CSE et la politique en la matière au CSE Central.

Depuis le début de cette crise, FO demande la réunion en urgence du CSE Central afin d'échanger sur cette pandémie et ses conséquences sur :

- **l'organisation du travail,**
- **la santé, la sécurité, les conditions de travail**
- **la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise**

Lors des échanges réguliers avec la DRH Groupe, et suite à nos demandes, il nous est indiqué que le Président (Direction) et le Secrétaire (CGT) du CSE Central échangent sur l'éventuelle tenue de cet organisme...

A ce jour, pas de nouvelles...

Ce sont pour des raisons d'intérêt général que nous réitérons avec force notre demande d'un CSE Central extraordinaire.

Nous rappelons qu'il est de notre responsabilité de pouvoir émettre un avis éclairé sur toutes les mesures prises qui relèvent de notre compétence et cela sur des mesures et éléments concrets, factuels et officiels.

Nous pensons que les mesures prises par EDF, depuis le début de cette crise, vont globalement dans le bon sens.

Nous constatons toutefois que l'Entreprise est confrontée, comme d'autres, à la gestion calamiteuse et chaotique de cette crise par les pouvoirs publics.

FO attend néanmoins que l'Entreprise agisse fermement auprès de notre ministre de tutelle, qui a tant vanté récemment l'intérêt des services publics. Ceci, afin que tout soit mis en œuvre pour pouvoir accomplir nos missions, **notamment par la mise à dispositions de matériels adéquates permettant d'assurer la sécurité et la santé de notre personnel.**

Le moment venu, il sera également nécessaire d'aborder la reconnaissance du Gouvernement et de l'Entreprise pour l'ensemble du personnel qui aura contribué à la continuité des activités du secteur de l'énergie dans des conditions particulièrement dégradées.

Mais pour l'instant, une seule priorité : la santé et les conditions de travail de nos salariés !

Pendant cette crise sanitaire majeure, nous ne recherchons pas la polémique, mais assurons simplement notre rôle qui consiste à veiller, encore plus en cette période, en priorité à votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail.

L'Entreprise doit avoir conscience que le contexte particulièrement anxiogène de cette situation, nécessite une parfaite transparence dans les échanges avec les représentants du personnel.



AGIR, NE PAS SUBIR

www.fnem-fo.org

